

**Jeu « Calendrier de l'Avent 2021 »
J'achète à Tourcoing - Ville de Tourcoing**

Règlement du jeu

Article 1 : Présentation du jeu

L'association « J'achète à Tourcoing », en partenariat avec la Ville de Tourcoing, organise un jeu avec obligation d'achat permettant de gagner 24 lots, du mercredi 1^{er} décembre au vendredi 24 décembre 2021 inclus, à l'occasion des Fêtes de fin d'année 2021.

Vingt quatre gagnants différents seront ainsi tirés au sort dans le cadre de ce jeu. Chaque gagnant remportera un lot (voir liste ci-dessous).

La participation s'effectue exclusivement via les bulletins édités à cet effet, qui seront disponibles chez les commerçants participants et remis pour tout achat effectué. Toute participation au jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation du présent règlement.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessous ne sera pas prise en compte.

Les lots :

1/ 1^{er} décembre : Bon cadeau de 100 € à valoir dans une boulangerie/pâtisserie/chocolaterie/confiserie partenaire de l'association

2/ 2 décembre : Un lot de plusieurs de jeux de société (valeur 100 €)

3/ 3 décembre : Bon cadeau de 100 € chez Créacoeur

4/ 4 décembre : Bon cadeau de 150 € pour un repas dans un restaurant tourquennois partenaire de l'association

5/ 5 décembre : Un panier garni (valeur 100 €)

6/ 6 décembre : Une pochette de chèques cadeaux « J'achète à Tourcoing » d'une valeur de 100 €

7/ 7 décembre : Bon cadeau de 100 € chez Livres en Nord

8/ 8 décembre : Bon cadeau de 100 € chez l'un de nos cavistes tourquennois partenaire de l'association

9/ 9 décembre : Bon cadeau de 100 € à valoir dans une épicerie fine/fromagerie partenaire de l'association

10/ 10 décembre : Bon cadeau de 100 € à valoir chez un fleuriste tourquennois partenaire de l'association

11/ 11 décembre : Une carte cadeau de 150 € valable à Tourcoing-les-Bains

12/ 12 décembre : Bon cadeau de 100 € à valoir dans une boutique tourquennoise mode/bijoux/lunettes et accessoires partenaire de l'association

13/ 13 décembre : Bon cadeau de 100 € à valoir dans une boutique tourquennoise multimédia/jeux vidéos/consoles partenaire de l'association

14/ 14 décembre : Bon cadeau de 100 € à valoir dans une boulangerie/pâtisserie/chocolaterie/confiserie partenaire de l'association

15/ 15 décembre : Bon cadeau de 100 € sur le thème du bien-être : institut de beauté/salon de tatouage/coaching/CBD partenaire de l'association

16/ 16 décembre : Bon cadeau de 100 € à valoir chez l'un des traiteurs tourquennois partenaire de l'association

17/ 17 décembre : Un panier garni (valeur 100 €)

18/ 18 décembre : Une pochette de chèques cadeaux « J'achète à Tourcoing » d'une valeur de 150 €

19/ 19 décembre : Bon cadeau de 100 € pour un rendez-vous chez un coiffeur/barbier tourquennois partenaire de l'association

20/ 20 décembre : Bon cadeau pour des cours de musique chez Cours Candelier

21/ 21 décembre : Bon cadeau de 100 € à valoir dans une des pharmacies partenaire de l'association, (uniquement au rayon parapharmacie).

22/ 22 décembre : Un lot de plusieurs de jeux de société (valeur 100 €)

23/ 23 décembre : Bon pour 1 atelier pâtisserie en famille ou entre amis chez l'un de nos pâtisseries partenaire de l'association (valeur 100 €)

24/ 24 décembre : 1 BABY-FOOT STELLA d'une valeur de 1200 €

Article 2 : Conditions de participation

La participation à l'opération est ouverte à toute personne physique et résidante en France métropolitaine (y compris la Corse), à l'exclusion des membres du conseil Municipal de Tourcoing, de toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu et des membres de leur famille en ligne directe.

Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu et accepter le présent règlement. La Ville de Tourcoing se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant en l'absence de justification de cette autorisation.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas participer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. A défaut les organisateurs pourront d'emblée annuler la participation non conforme.

Le nombre de participations par personne n'est pas limité, mais chaque personne ne peut gagner qu'une seule fois. Ainsi, si un gagnant est tiré une nouvelle fois au sort, son bulletin est écarté et un nouveau tirage au sort est effectué.

La participation au jeu vaut acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, le concurrent doit remplir un seul et unique bulletin de participation, où il devra préciser son identité (nom, prénom, âge, adresse mail, téléphone) pour pouvoir être tiré au sort. Ce formulaire dûment rempli sera à insérer dans l'une des 10 urnes prévue à cet effet.

En cas de nécessité, les emplacements des urnes pourraient être modifiés.

Dans ce cas, les nouveaux lieux seront communiqués via les réseaux sociaux de la Ville et de l'Association.

Quant aux 10 urnes, elles seront disponibles dans les lieux suivants :

1) LA TORREFATORY

Adresse : 23, Grand' Place – 59200 Tourcoing

Téléphone : 03 62 13 32 09

2) MARCHÉ DE NOËL

Tourcoing centre-ville – 59200 Tourcoing

3) OFFICE DE TOURISME DE TOURCOING

Adresse : 9, rue de Tournai – 59200 Tourcoing

Téléphone : 03 20 26 89 03

4) BOULANGERIE 4 GRAINES

Adresse : 21, rue de la Cloche – 59200 Tourcoing

Téléphone : 03 59 05 66 74

5) ROSE ET EVE

Adresse : 54, rue St-Jacques – 59200 Tourcoing

Téléphone : 06 60 44 14 26

6) APEF TOURCOING

Adresse : 13 rue des Francs – 59200 Tourcoing

Téléphone : 09 52 87 62 22

7) AU PAIN D'ANTAN

Adresse : 92, rue du Pont de Neuville – 59200 Tourcoing

Téléphone : 03 20 94 70 91

8) STEPHANIE COIFFEUR VISAGISTE

Adresse : 142, Chaussée Gramme – 59200 Tourcoing
Téléphone : 03 20 94 54 07

9) CENDRILLON

Adresse : 97, rue du Brun Pain – 59200 Tourcoing
Téléphone : 03 20 37 41 41

10) À LA FLEUR QUI PARLE

Adresse : 3 place Semard – 59200 Tourcoing
Téléphone : 03 20 76 40 65

Toute participation incomplète et illisible sera rejetée.

Il pourra être procédé au contrôle par l'Association et l'Huissier de Justice du nombre effectif de bulletins de participation afin d'éviter tout bourrage d'urne.

Il est rappelé qu'il se doit d'y avoir une seule et unique participation (Même nom, même adresse) par achat.

Article 4 : Résultats

Les gagnants seront tirés au sort comme suit :

Pour les lots 1 à 4 inclus, le tirage au sort aura lieu le samedi 4 décembre 2021, au Marché de Noël (Tourcoing centre-ville) à partir de 17h00.

Pour les lots 5 à 11 inclus, le tirage au sort aura lieu le samedi 11 décembre 2021, Contour Ste-Anne, quartier du Brun Pain à partir de 17h00.

Pour les lots 12 à 18 inclus, le tirage au sort aura lieu le samedi 18 décembre 2021, au Marché de Noël (Tourcoing centre-ville) à partir de 17h00.

Pour les lots 19 à 24 inclus, le tirage au sort aura lieu le vendredi 24 décembre 2021, au Marché de Noël (Tourcoing centre-ville) à partir de 17h00.

En cas de nécessité, les dates, lieux et heures des tirages au sort pourront être modifiés.

Dans ce cas, toute nouvelle information sera communiquée via les réseaux sociaux de la Ville et de l'Association.

Les résultats seront également communiqués après chaque tirage au sort sur les sites et réseaux sociaux de l'Association et de la Ville.

Article 5 : Remise des lots

Les gagnants présents lors du tirage au sort, pourront repartir immédiatement avec leur lot (sauf pour le lot du 24 décembre où une livraison à domicile est prévue) et sur justification d'une pièce d'identité.

Si les gagnants ne sont pas présents, ils seront contactés par les organisateurs, qui viendront retirer leur lot à la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels. Ils devront impérativement être munis d'une pièce d'identité.

A noter que les lots qui n'auront pas été récupérés par les gagnants avant le 10 janvier 2022, seront remis en jeu parmi l'ensemble des bulletins participants.

Article 6 : Droit d'éviction

Les organisateurs du jeu ont le droit d'éliminer le ou les candidats en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement.

Article 7 : Responsabilités

Les organisateurs du jeu ne pourront être tenus responsables de tous problèmes liés au déroulement du jeu qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

Le tirage au sort est sans appel, et ne pourra faire l'objet d'aucun recours.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, notamment en cas de force majeure. Leur responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Article 8 : Autorisations de publication

Le participant consent à ce que ses noms et prénoms soient publiés sur les sites et réseaux sociaux de l'association J'achète à Tourcoing et de la Ville de Tourcoing, et restent affichés jusqu'à ce que tous les gagnants aient réceptionné leur lot. Aucune autre utilisation ne sera réalisée sur quelque support que ce soit. Sauf communication générale sur l'évènement.

Aucune communication supérieure à deux ans après le tirage au sort n'est possible.

Article 9 : Protection des données

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par l'Association J'achète à Tourcoing et la Ville de Tourcoing organisatrice uniquement pour mémoriser leur participation au jeu.

Tant l'Association J'achète à Tourcoing et la Ville de Tourcoing organisatrices recueillent des données à caractère personnel concernant les participants et met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que les traitements de données à caractère personnel sont effectués conformément à la législation applicable.

Les données recueillies sont obligatoires. À défaut la participation au jeu ne pourrait pas être prise en compte.

Les données des participants sont collectées par l'Association J'achète à Tourcoing et la Ville de Tourcoing, responsable de traitement.

Elles seront également accessibles à l'étude SELARL MILLOIS - SPATARI - CORNELIO, Huissiers de Justice en charge du tirage au sort. La durée de conservation des données est uniquement déterminée par la communication de l'évènement et ne dépassera pas 3 (trois) mois. En revanche, au-delà de cette durée, la Société Organisatrice ne pourra utiliser ces données, à des fins promotionnelles et/ou publicitaires, qu'après signature d'une autorisation expresse par les gagnants, sans que cela ne donne lieu à une rémunération quelconque autre que l'attribution de leur lot

Les participants bénéficient d'un droit d'accès à leurs données à caractère personnel. Dans les conditions prévues par la loi, les participants peuvent également demander une limitation du traitement, la rectification ou l'effacement des données les concernant, ainsi que leur portabilité, ou communiquer des directives sur le sort de ces données en cas de décès.

Les participants peuvent s'opposer à ce traitement s'ils justifient de raisons propres à leur situation.

Les participants disposent également du droit de s'opposer au traitement de leurs données à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent, sous réserve pour les participants de justifier de leur identité par la production d'une copie document d'identité, être exercés à tout moment à l'adresse suivante :

La Ville de Tourcoing, Place Victor Hassebroucq - 59200 Tourcoing

L'Association J'achète à Tourcoing, 50 rue des Ursulines - 59200 Tourcoing

Si les participants souhaitent en savoir plus ou contacter le Délégué à la Protection des Données, ils peuvent nous écrire à l'adresse suivante : com@ville-tourcoing.fr comme il en résulte des mentions légales du site internet de la Ville de Tourcoing.

Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en charge de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. En France, l'autorité de contrôle est : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS Cedex 07.

Article 10 : Obligations

La participation à ce jeu implique l'accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à la Ville de Tourcoing pour la prise en compte et la validation de la participation. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données les concernant.

Les participants peuvent exercer ce droit par courrier, envoyé à l'adresse du jeu énoncée ci-dessous en indiquant leur nom, prénom, adresse complète :

Jeu Calendrier de l'Avent, Direction de la Communication et de l'Événementiel de la Ville de Tourcoing, 3 rue de l'Industrie, 59200 Tourcoing

Article 11 : Dépôt

Le règlement du présent jeu est déposé auprès de Maître MILLOIS Jean-Charles, Huissier de Justice associé de la SELARL MILLOIS - SPATARI - CORNELIO, 6 rue Faidherbe - 59200 Tourcoing.

Il est disponible sur la page www.tourcoing.fr.